VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

16 16 16

TERRAINS SPLENDIDES DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION VACANTE DE PIERRE CANNELLE.

No 81,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR. Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 de juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté le 5 juin 1907 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir:

Seize lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1213 (anciennement le No 92 du faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement avenue Washington) Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu) désignés comme les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, et mesurant sur plan de L. Surgi, voyer, daté le 9 mars 1836, comme suit: les lots Nos 2 et 3 chacun, 30 pieds de face à la rue Tonti (anciennement Force) sur 129 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur; les lots Nos 4 à 9, inclusivement, chacun, 31 pieds 11 pouces plus ou moins de face à l'avenue St Roch (anciennement Washington) sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; les lots Nos 16 à 23, inclusivement, chacun 31 pieds 11 pouces plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles. le lot No 4 forme l'encoignure de l'avenue St Roch (anciennement l'avenue Washington) et la rue Tonti (anciennement Force), le lot No 16 forme l'encoignure des rues Espagne et Rocheblave (anciennement Vertu). Acquis par Pierre Cannelle de Nicholas Noel Destrehan, par acte pardevant Théo Seghers, notaire, le 14 mars 1836, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 20, page 98.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant James B. Guinage, notaire aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE CHARLES H. CHORON.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B—No 82,214.

8 8 8 8 8

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union en vertu d'un ordre signé le 4 juin 1907, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

8 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le Nouveau Faubourg Washington, district Doussan, désigné par les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Libérale, les lots 1, 2, 3, faisant face sur la rue Clouet et les lots 4 et 5 dans l'ilet No 1156 anciennement 54 du district Doussan, borné par les rues Clouet, Louisa et Libérale (maintenant Miro) et Force, (maintenant Tonti) et mesurant comme suit à savoir: Les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Clouet, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 115 pieds 6 pouces. Le lot No 1 formant le coin de la rue Clouet et de la rue Libérale. Les lots Nos 1, 2 et 3 faisant face sur la rue Libérale, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Libérale sur une profondeur de 120 pieds; les lots 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Louisa sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le lot 4 formant le coin Louisa et Libérale; acquis le 18 septembre 1843, enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans, livre 34, folio 391.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire No 3 0 rue St Charles, Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

CARRÉ D'ILET

DANS LA

Section s'Améliorant Rapidement du Troisième District.

Veuve Rosamond Champagne et als vs W. H. Howcott et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 82,506.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 de la rue Perdido—MERCREDI, le 3 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 22 mai 1907, ledit jugement signé en pleine cour le 28 mai 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété qui suit à décrire—

Un carré d'ilet situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Music, Arts, Vertu et Magistrat, acquis par Pedro Arambide, par acte pardevant Theodore Seghers, notaire, le 8 août 1836, enregistré dans le Bureau d'aliénations, Livre 20 Folios 593, 594, et aussi dans le Bureau d'aliénations, Livre No 19, Folio 602.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1907.

Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 9 16 23 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE MARIE JOSEPH [INCARNATION.

No 81,931—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 26 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 21 mai 1907, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété suivante, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1 et 24, dans l'ilet No 1213 (anciennement l'ilet No 92 dudit faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement avenue Washington) et les rues Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu); lesdits lots s'adjoignent et mesurent, d'après un plan par L. Surgi, arpenteur, daté le 9 mars 1836 comme suit; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Espagne et Tonti (anciennement Force) et mesure 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur et façade à la rue Tonti [anciennement Force] de 104 pieds 10 pouces 6 lignes. Le lot No 24 adjoint le lot No 1 et mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Acquis le 19 octobre 1838, Bureau des aliénations, livre 26, page 397.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Guinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, Avocat. 26 mai—26—juin 2 9 16 23 26

Eiseman & Lazarus

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

HARRIET SCHWARTZ VERSUS ROSETTA GRAVEL PAVING AND IMPROVEMENT COMPANY.

EMPLACEMENTS DE VALEUR POUR BATIR.

200 pieds de face à la rue du Canal, coin Olympia, ilet Murat et Cleveland.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, JEUDI, 11 juillet 1907.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune, sous l'Hôtel St Charles.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 27me jour de mai 1907, et adressé à EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 11 juillet 1907 la propriété décrite comme suit:

Une certaine portion ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 818 borné par les rues Canal, Olympia, l'avenue Cleveland (anciennement Gasquet, autrefois Jackson) et la rue Murat. Ladite portion ou parcelle de terre est désignée comme l'ilet No 51 du faubourg Jackson, sur un plan d'arpentage fait par Daney & Wadill, ingénieurs civils, daté le 19 septembre 1906, et d'après ledit plan mesure 202 pieds, 6 pouces et pas de lignes de face à la rue Canal par une profondeur et façade à la rue Olympia de 117 pieds, 2 pouces et 6 lignes et 233 pieds, 11 pouces pas de lignes à partir d'un point marqué A à la rue Olympia du dit plan et courant à un point marqué piquet C, à la rue du Canal, la portion de terre ci-dessus formant un triangle.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant Chas. I. Denechaud, notaire. La Rosetta Gravel Paving and Improvement Company donnera telle titre à la propriété ci-dessus comme elle a maintenant, consistant d'une vente de taxes de ville non confirmée.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1562 RUE JOHNSON,

ENTRE LES RUES LAHARPE ET LAPEYROUSE.

Vente en Partage "In Re" Louis E. Lasserre vs Arthur Burrell et al.

No 81,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre et jugement rendu le 15 mai 1907 et signé le 23 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Laharpe et Lapeyrouse, lequel lot est désigné comme le lot A, sur un plan fait par Arthur De Armas, daté le —— avril 1886 d'après ledit plan le dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Johnson par une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces, (148 pieds 11 pouces) entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un billet portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement payable en un an, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento notaire, et les taxes de 1907 devant être assumées par l'acquéreur et devant faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication avec

J. PAUL HECKER encanteur, 840 rue Union.

Albert Voorhies et Wm J. Formento, avocat pour le demandeur.
A. J. Peters, tuteur ad hoc, pour le mineur Roth E. Burrell.
A. A. Calongne, avocat du défendeur, Arthur Burrell.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriétés de valeur vacante et avec améliorations, dans les Quatrième et Sixième Districts, connues par les numéros municipaux,

3309-11 rue Dryades, Cottage Double.
3313-15 rue Dryades, Cottage Double.
504-06 rue Quatrième, Cottage Double.
510 rue Quatrième, Cottage Simple.
514 rue Quatrième, Résidence Simple à deux étages.

Avenue Louisiana, deux terrains vacants, rues Tolédano et Franklin, 6 terrains vacants.

In re Mme Elizabeth Leinhardt vs Jacob Rohm et al—No 82,405—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 416 rue Carondelet—MARDI, le 25 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 15 mai 1907 et signé le 21 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Fulton et Rousseau, mesurant en mesure anglaise trente trois pieds dix pouces (33-10) de face à la rue Quatrième par cent vingt (120) pieds de profondeur et est composé de: 1er Un lot de terre désigné par le numéro (21) vingt et un sur un plan dressé par N. L. Atkinson et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et 2me une étendue ou portion de terre deux pieds et quatre pouces de face à la rue Quatrième et s'étendant à cette largeur sur toute la profondeur du lot numéro vingt deux sur le côté du lot numéro (21) vingt et un, étant pris dudit lot numéro vingt deux (22). Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme numéro municipal 514 rue Quatrième.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Fulton, autrefois St Thomas, Quatrième et Rousseau, désigné par le No vingt deux sur un devis annexé à un acte d'achat ci-après mentionné et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme No 510 rue Quatrième.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, qui est connu comme le Faubourg Livaudais, et autrefois connu comme la ville de Lafayette, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, autrefois Fulton, Quatrième, Rousseau et Washington, et désigné comme lot No vingt trois, sur un plan dressé par W. L. Atkinson, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurant (31), trente et un pieds et six pouces de face à la rue Quatrième par cent vingt cinq plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont connues comme 504-506 rue Quatrième et consistant d'un cottage double.

4° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Dryades, S. Rempart et l'avenue Louisiana, lesdits lots étant désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan de D. E. Seghers et fils du 2 mai 1907, lesquels lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: le lot A mesurant (32-5") trente deux pieds et cinq pouces de face à rue Dryades par (120) cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Toledano. Le lot B mesurant (3-5) trente deux pieds et cinq pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot C mesurant (31-7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot D mesurant (31-7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistant de deux splendides cottages doubles situés sur les lots C et D, connus comme Nos 3309-11 et 3313-15 rue Dryades et une petite bâtisse connue par le numéro municipal 3301 rue Dryades, situé sur le lot A.

5° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, etc., etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le faubourg Plaisance, maintenant le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'avenue Louisiana, désignés comme lots Nos 10, 11, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun (32-3-4) trente deux pieds trois pouces quatre lignes de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les bâtisses et améliorations étant désignées par les Nos 808-814 avenue Louisiana.

6° Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc. etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Liberté, S. Franklin et Toledano, et désigné par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurant comme suit à savoir: Les lots A, B, C et D, mesurant chacun (30) trente pieds de face à la rue S. Franklin, par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles; Le lot E mesurant (40) quarante pieds de face à la rue S. Franklin, par une profondeur de (150) cent cinquante pieds entre lignes parallèles; Le lot F mesurant (30) trente pieds de face à la rue Toledano par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles; Le lot A formant l'encoignure des rues S. Franklin et Tolédano. Le tout d'après un plan de D. E. Seghers et fils, de la date du 3 mai 1907.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, pour des billets des acquéreurs de montants égaux, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquéreurs payant pour toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1907 et pour les actes de vente pardevant Eraste Vitrine, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY.

23 mai—23 26—juin 2 9 16 23 25

THE
MONONGAHELA RIVER
CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; Alger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:
Rue Carondelet 315,
PHONE 576.
1er oct—10m—mer,ven dim

E. A. ANDRIEU,
SUCCESSEUR DE
JULES ANDRIEU.
Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,
802 RUE PERDIDO
Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans. Le

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Etendues de terre de valeur sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds.
Incluant plusieurs bonnes résidences.
Bonnes propriétés pour laiterie et "truck farm"
A l'encan au plus haut enchérisseur.
JEUDI, 27 juin 1907.
Pour le compte de la
Succession de Vve François Grilliot.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, dossier No 82,203, dans l'affaire intitulée: Succession de Vve François Grilliot, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1907, et signé en cour ouverte le 25 mai 1907, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, JEUDI, 27 juin, à midi à la Bourse des Biens Fonciers, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et sont dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, Chemin de la Crête, les rues Castiglione et Fortin; lesdits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par George de Armas, voyer, et conformément auquel lesdits terrains mesurent comme suit: le terrain No un mesure soixante quatre pieds trois pouces quatre lignes de façade sur le Chemin de Gentilly sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Fortin et cent quarante pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Deux, laquelle ligne rejoint la première ligne de profondeur à l'arrière, ledit terrain venant à un point à l'arrière. Le terrain No Deux mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face au Chemin Gentilly, sur deux cent deux pieds, un pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds; de là, une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante et un pieds onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds, sept pouces; le terrain No 3 mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de façade sur le Chemin de Gentilly, sur 202 pieds, 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Deux, et 198 pieds, trois pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Quatre, et 32 pieds, 11 pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Quatre mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face sur le Chemin de Gentilly, sur 195 pieds, 3 pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et 194 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et le terrain No Cinq mesure 32 pieds, un pouce et 6 lignes de face sur le Chemin de Gentilly sur 194 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Quatre, et 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Six, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Six mesure 32 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face sur le chemin de Gentilly, sur 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et 187 pieds sur l'autre ligne de côté, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Lesdits lots étant formés du tout des terrains 1, 2, 3, 4, 5 et d'une partie des Nos 6 et 7 sur un plan de C. Giroux, le 19 Déc. 1847 et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire; et du tout des terrains 28, 29, 30, 31 et 32, plan de L. H. Pilié.

Et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grilliot les lots originaux 1, 2, 3, 4, 5 et partie des lots 6 et 7 par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire; et les lots 28, 29, 30, 31 et 32 par achat de Joseph Girod par acte passé le 12 mai 1852, pardevant Antoine Doriocourt, ancien notaire.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges la dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et immédiatement à côté et contigu au Fair Grounds, ladite portion de terre est désignée par la lettre A et est composée des lots Nos sept et neuf, sur un devis par de Armas, et d'après lequel devis ledit lot mesure comme suit, à savoir— [illegible]

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

—:o:—

lot No 31, et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 483 pieds 10 pouces en mesure française sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 483 pieds 10 pouces, mesure française, sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 106 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, les dits lots mesurant ensemble, en mesure américaine 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de là sur une ligne de profondeur et façade à l'avenue St Bernard de 91 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grilliot et veuve François Grilliot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Aurianne, d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire; les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1855, pardevant Octave de Armas, ancien notaire; et le lot No 37 par achat de T. Desconnet, par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en des termes de un ou un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement, ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sans compensation. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Légier, notaire. Un dépôt de dix pour cent des montants de l'adjudication doivent être faits avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières,
No 318 rue Baronne.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

W. R. Metzler.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de P. F. Herwig.

81,618—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 juin 1907 et signé par l'Hon. John St-Paul, juge de la Div. C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, J'offrirai en vente.

Mardi, 2 Juillet 1907

A 11 HEURES A. M.,

A la Chambre No 16, bâtisse McCloskey, 320 rue St-Charles.

Un lot d'effets mobiliers, consistant en partie en pupitres rares, beaux fauteuils en cuir, bibliothèques, chaises tournantes, caricatures au crayon représentant les Bulls et Bears du Marché au Coton, une collection reliée de Puck et Judge, un lot de livres de loi, pendule, une presse à lettres, nécessaires, diverses choses pour bureau, etc.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.

21 juin—21 23 30—juil 2

Geo. St. Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriéte du Quatrième District

SUR LA RUE FRERET.

Entre les rues Washington et Sixième.

MERCREDI 3 JUILLET 1907

A MIDI.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 225 229 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1907, dans l'affaire de la succession de Alexander Scott, No 82,480 de son dossier, je vendrai à l'heure et endroit ci-dessus mentionnés, les suivants:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Jacobs [maintenant Freret] et St George, ou Howard, étant l'ilet No 7 sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville. Ledit lot de terre est désigné par le No 10 sur un plan fait par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, daté le 25 novembre 1872, une copie duquel dit dernier plan est annexée à la vente faite par Spencer Field à Alexander Scott par acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, le 26 mai 1873; ledit lot mesurant d'après ledit plan de Blanchard 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot ou portion de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Freret et Howard et l'avenue Washington. (l'ilet 96;) ledit lot ou portion de terre est une partie du lot original No 37 et mesurant trente pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Sixième, cent quatre vingts pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Freret, trente pieds de largeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent quatre vingts pieds de profondeur le long de la ligne le divisant de la balance du lot No 37 et le plus près de la rue Howard, le tout étant plus complètement décrit dans le devis annexé à la vente faite à Alexander Scott, par acte passé pardevant Conrad G. Collins, notaire, le 22 sept. 1905.

N. B.—Les deux portions devront être vendues ensemble comme un morceau.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en un, deux et trois ans, avec huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les loyers de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'au passage de l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur; la balance non payée, s'il y en a devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pact de "non alienando" et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 5 0/0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1907.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
137, rue Carondelet

2 juin—2 9 16 23 30—juil 3

ABADIE'S WINE CELLAR
401 Avenue de l'Esplanade, coin de la rue N. Peters.
VINS FINS ET LIQUEURS
Importés et Domestiques.
L. E. ABADIE & FRERE,
Successeurs de J. B. Abadie & Cie.
Alimentation des familles avec des vins et liqueurs purs. Phone Hemlock 1018-L.
6 aout—1an—dim

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et fille.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN DE VALEUR POUR BATIR,

Coin des rues Harmonie et St-David.

Succession de William Green ou Green Williams.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 82,292—Division D.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 2 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, Encanteur, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, daté et signé le 19 juin 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St David, Septième, Liberté et Harmonie, désigné comme lot No un de l'ilet No 310 sur un plan duquel ilet annexé pour référence lequel dit lot formant l'encoignure des rues Harmonie et St David et mesurant trente six (36) pieds de face à la rue St David sur une profondeur de soixante dix neuf (79) pieds ou à peu près de face à ladite rue Harmonie et soixante seize (76) pieds sur la ligne au côté opposé avec une largeur sur la ligne du fond d'environ trente huit (38) pieds étant parti des lots numéros un et deux sur le plan sous lequel le tout du dit ilet a été acquis par ledit vendeur par achat de la succession de William W. Hunter par acte passé pardevant André D. Doriocourt, un notaire en cette ville, le treizième jour d'avril 1878.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit de un an, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité; toutes les taxes de 1906 et 1907, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, devant être payées par l'acquéreur; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Frank E. Gaille, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Elevé de Terre et Six Terrains

Au coin des rues Sycamore et Léonidas,

Près de l'installation de la clarification de l'eau et dans un voisinage s'améliorant rapidement.

La maison est partiellement achevée et pourrait être aisément installée en deux cottages doubles.

Succession de Peter C. Bienvenue.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C — No 82,4 4.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, le 11 juillet 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue de l'Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 6 juin 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ou mieux décrite comme six lots de terre numérotés comme lots 1, 2, 3 et 4 ou lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans les ilets 306 et 325 dans le Septième District de cette ville borné par les rues Léonidas, Neuvième, maintenant Sycamore, Dixième maintenant Mobile et Jefferson maintenant Jonet, les dits lots mesurant cent quatre vingt (180) pieds de face à la rue Neuvième, maintenant Sycamore, par une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les taxes de 1907, l'acte de vente pardevant E. K. Skinner, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 0/0 de dépôt au moment de la vente.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Simple Productif.

1814 RUE MANDEVILLE,

Près de la rue Roman.

Succession de Thomas Cummings.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 82,710.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 9 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 4 juin 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Joséphine, maintenant Prieur, Marigny et Solidelle, maintenant Roman, étant une moitié du lot désigné par le No Quatre de l'ilet 52, d'après un plan général du Faubourg Franklin, dressé par Joseph Pilié, anciennement voyer de ville, déposé en l'étude de Theo Seghers, le dit lot de terre mesurant trente (30') pieds de face à la rue Mandeville par cent vingt (120') pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot cinq dudit plan et de l'autre côté par l'autre moitié du lot No Quatre.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1814 rue Mandeville, contenant trois chambres avec bâtisse sur le côté, contenant une chambre et cabinet.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an ou deux ans, 8 0/0. Les taxes de 1907 devant être payées par l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juin—7 9 16 23 30—juil 7 9

Freed & Clesi.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

Rue Ste Anne, entre les rues Salcedo et Lopez. — Succession de Saraphine Barbarin—No 82,666—Cour Civile de District, Division C.

PAR FREED & CLESI — N. J. Clesi, Encanteur—MERCREDI, le 10 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, le 4 juin 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet 414, et borné par les rues Ste Anne, Salcedo, Dumaine et Lopez, désigné par le No 16 formant l'encoignure des rues Ste Anne et Salcedo, et mesurant 23' 1" de face face à la rue Ste Anne par 100' de profondeur, entre lignes parallèles, et façade à la rue Salcedo, d'après le plan de J. F. Brown, architecte, le 12 juin 1885, le devis duquel est annexé à un acte de A. S. Beck ancien notaire, de la date du 7 mai 1887. Etant la même propriété acquise par François Barbarin pendant la communauté avec le défunt, de Léon J. Conain, par acte pardevant M. V. Dejan, daté le 27 juin 1890, enregistré dans le livre des transferts 136, folio 38.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent de dépôt. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Stafford, Lambert & Robinson, Avocats.

7 juin—7 9, 16, 23, 30—juil 7 10

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Jolis Cottages Simples,

Nos 2632 et 2634 rue Ste-Anne,

Entre les rues Broad et Dorgenois.

Succession de Joseph O. Gusman.

No 75,635—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 25 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 12 juin 1907, pour le compte de la succession de Joseph O. Gusman, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Orléans, Ste Anne et Broad, désigné comme lot No 8 sur un plan par J. F. Brown, voyer, daté le 12 janvier 1885, le devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant Samuel Flower, notaire, le 9 juin 1885, et mesurant d'après ledit devis, 31 pieds, 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 et 84 pieds 5 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 9.

Les améliorations sont connues comme No 2632 rue Ste Anne, comprenant un joli cottage simple résidence bien subdivisée, avec grande cour sur le côté, ensemble avec un hangar dans le fond, citerne, etc., à proximité du marché Maestri, lignes de chars, etc., et toujours ouée.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dorgenois, Orléans et Broad, désigné comme lot No 7, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté du lot No 6, et sur le côté de la rue Broad et 84 pieds 4 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 8 et sur le côté de la rue Dorgenois.

Les améliorations sont désignées comme 2634 rue Ste Anne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en 1 et 2 ans avec billets garantis par liens de vendeur et hypothèque spéciale, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets, pour différer le paiement s'il y en a devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Bussière Rouen, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

23 juin—23 30 juil 7 14 21 25

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

LOTS A BATIR

Bien Situés dans le Septième District.

Une Bonne Occasion pour Placement ou Spéculation.

Succession de Mlle Alice Schmitt.

No 77,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 135 rue Carondelet. JEUDI le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 mai 1907, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Dix neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clinton, maintenant Cherokee, Hillary, Macarty et Commerciale, devant être vendus subdivisés d'après un plan, daté le 27 janvier 1906, par D. E. Seghers et fils, voyers comme suit:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3 et 4 sur le susdit plan et mesurant d'après cela chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee, par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois élevé de terre, No 320 rue Cherokee, contenant au rez de chaussée, six chambres, etc., sur un certain lot de terre, désigné par le No 5, sur le susdit plan et mesurant d'après cela 50 pieds de face à la rue Cherokee par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 6, 7 et 8 sur le susdit plan et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double à un étage en bois, Nos 336 et 338 rue Cherokee, contenant 3 chambres de chaque côté sur un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Cherokee et Commerciale, désigné par le No 9 sur le susdit plan, et mesurant 35 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Douze certains lots de terre désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur le susdit plan et mesurant comme suit:

Le lot No 10 mesurant 35 pieds de face à la rue Commerciale sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 à 20, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hillary sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Hillary et Commerciale. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hillary et Macarty. Le lot No 21 mesurant 35 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les lots ci dessus seront vendus séparément d'après le plan de D. E. Seghers et fils, voyers, exhibé à la Bourse et au moment de la vente.

La propriété ci dessus est près de l'avenue St Charles, dans une des sections qui s'améliore le plus de la ville. Grande occasion pour spéculateur ou placeur ou par ceux qui l'achèteront.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume.

Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété ne devant pas revenir aux acquéreurs excepté de la date du passage des actes de vente. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente ensemble avec tous les certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant F. E. Rainold notaire.

A. J. Villere & F. E. Rainold avocats.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Léon Brandéan vs A. B. Robert.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 29,982—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 2me jour de juillet 1907, à 11 heures a. m. la propriété ci après décrite, à savoir:—1 lot d'épiceries assorties, meubles de maison, balances, une glacière, 1 comptoir, boîte à bière, 1 "Typewriter" Remington, licences d'Etat et de ville pour épicerie et café pour 1907, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Robert J. Maloney, avocat pour le demandeur.

21 juin—21 27—juil 2